



Danemark

Ratification de la Convention européenne des droits de l'homme en 1953

Juge national : Jon Fridrik KJØLBRO (2 avril 2014 -)

Les [CV des juges](#) sont disponibles sur le site internet de la CEDH

Juges précédents : Alf Niels Christian ROSS (1959-1971), Helga PEDERSEN (1971-1980), Max SØRENSEN (1980-1981), Jørgen GERSING (1982-1988), Isi FOIGHEL (1989-1998), Peer LORENZEN (1998-2014)

[Liste des juges à la Cour depuis 1959](#)

La Cour a traité 55 requêtes concernant Danemark en 2021, dont 47 qu'elle a déclarées irrecevables ou dont elle n'a pas poursuivi l'examen (requêtes rayées du rôle). Elle a prononcé 7 arrêts (portant sur 8 requêtes), dont 3 qui ont conclu à au moins une violation de la Convention européenne des droits de l'homme.

Requêtes traitées en	2020	2021	2022*
Requêtes attribuées à une formation judiciaire	64	67	42
Requêtes communiquées au Gouvernement	1	6	18
Requêtes terminées :	54	55	56
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (juge unique)	50	45	44
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (comité)	3	2	7
- déclarées irrecevables ou rayées du rôle (chambre)	0	0	4
- tranchées par un arrêt	1	8	1

* janvier à juillet 2022

En ce qui concerne les formations judiciaires de la Cour et la procédure devant elles, voir le [site internet de la Cour](#).

Les statistiques concernant les mesures provisoires sont disponibles [ici](#).

Requêtes pendantes devant la Cour au 01/07/2022	
Requêtes pendantes devant une formation judiciaire :	29
Juge unique	2
Comité (3 juges)	2
Chambre (7 juges)	25
Grande Chambre (17 juges)	0

Le Danemark et ...

Le greffe

Le greffe a pour rôle de fournir à la Cour un soutien juridique et administratif dans l'exercice de ses fonctions judiciaires. Il se compose de juristes, de personnel administratif et technique et de traducteurs. Il compte actuellement quelque **646** agents.

Affaires marquantes, arrêts rendus

Grande Chambre

[Savran c. Danemark](#)

07.12.2021

L'affaire concernait un ressortissant turc ayant résidé au Danemark la plus grande partie de sa vie qui fut expulsé en 2015 en application d'une mesure d'expulsion qui avait été ordonnée au motif qu'il avait commis des infractions pénales violentes au cours des années 2000.

[Non-violation de l'article 3 \(interdiction des traitements inhumains et dégradants\)](#)

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée\)](#)

[M.A. c. Danemark](#)

09.07.2021

L'affaire concernait le délai de trois ans dont le droit danois assortissait en 2016 l'exercice par le requérant de son droit au regroupement familial, parce que celui-ci relevait du statut de protection temporaire.

[Violation de l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

[S., V. et A. c. Danemark](#)

22.10.2018

Les requérants avaient été privés de liberté le 10 octobre 2009 pendant plus de sept heures alors qu'ils se trouvaient à Copenhague pour assister à un match de football entre le Danemark et la Suède, les autorités les ayant arrêtés pour écarter les risques de violence hooligane. Ils avaient par la suite engagé en vain une action en indemnisation devant les tribunaux danois.

[Non-violation de l'article 5 § 1 \(droit à la liberté et à la sûreté\)](#)

[La Cour a conclu que les juges danois ont ménagé un juste équilibre entre le droit des requérants à la liberté et l'importance de prévenir le hooliganisme.](#)

[Biao c. Danemark](#)

24.05.2016

Dans cette affaire, un citoyen danois naturalisé d'origine togolaise – M. Ousmane Biao, et son épouse ghanéenne se plaignaient de ne pouvoir s'installer au Danemark. Ils dénonçaient notamment le fait que les autorités danoises avaient

refusé de leur accorder le bénéfice du regroupement familial au motif qu'ils ne satisfaisaient pas à la condition posée par la législation interne applicable (la loi sur les étrangers), selon laquelle les candidats au regroupement familial ne devaient pas avoir avec un autre pays – le Ghana en l'occurrence – des attaches plus fortes que celles qu'ils entretenaient avec le Danemark (condition dite « des attaches »). Par ailleurs, ils alléguaient qu'une modification apportée en décembre 2003 à la condition des attaches, qui dispensait de cette condition les personnes titulaires de la nationalité danoise depuis au moins 28 ans, induisait une différence de traitement entre les Danois de naissance et ceux qui – comme M. Biao – avaient acquis la nationalité danoise après la naissance.

[Violation de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\) combiné avec l'article 8 \(droit au respect de la vie privée et familiale\)](#)

[Par ailleurs, la Cour a dit qu'il n'y avait pas lieu d'examiner séparément la requête sous l'angle de l'article 8 de la Convention pris isolément.](#)

[Sorensen et Rasmussen c. Danemark](#)

11.01.2006

Les requérants se plaignaient de l'existence, au Danemark, d'accords de monopole syndical.

[Violation de l'article 11 \(liberté d'association\)](#)

Affaires portant sur la liberté d'expression (article 10)

[Pedersen et Baadsgaard c. Danemark](#)

17.12.2004

Condamnation des requérants, journalistes, pour diffamation relativement à des émissions de télévision critiquant la manière dont la police avait mené l'enquête relative à un meurtre.

[Non-violation de l'article 6 \(droit à un procès équitable dans un délai raisonnable\)](#)

[Non-violation de l'article 10](#)

[Jersild c. Danemark](#)

23.09.1994

Condamnation d'un journaliste pour complicité dans la diffusion de propos racistes dans le cadre d'un reportage

télédiffusé sur les « blousons verts » (groupe de jeunes extrémistes).
[Violation de l'article 10](#)

Chambre

Affaires portant sur l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants)

[Aggerholm c. Danemark](#)

15.09.2020

Dans cette affaire, un homme schizophrène se plaignait d'avoir été sanglé sur un lit de contention en hôpital psychiatrique pendant près de 23 heures, une des plus longues périodes d'immobilisation de ce type jamais examinées par la Cour européenne.

[Violation de l'article 3](#)

[T.N. c. Danemark, T.N. et S.N. c. Danemark, S.S. et autres c. Danemark, P.K. c. Danemark et N.S. c. Danemark](#)

20.01.2010

Les cinq affaires concernaient des requêtes introduites par neuf Tamouls qui alléguaient que leur expulsion du Danemark vers le Sri Lanka les exposerait à un risque de persécutions et de mauvais traitements de la part des autorités sri lankaises et/ou des « Tigres tamouls ».

[Non-violation de l'article 3 en cas de mise en œuvre des arrêtés d'expulsion des requérants vers le Sri Lanka.](#)

Affaires portant sur le droit à la liberté et à la sûreté (article 5)

[Vasileva c. Danemark](#)

25.09.2003

L'affaire concernait le placement en garde à vue pendant une nuit d'une dame âgée de 67 ans, en mauvaise santé, après une altercation avec un contrôleur qui lui reprochait de voyager sans billet valable dans les transports publics et son refus de décliner son identité.

[Violation de l'article 5 § 1](#)

Affaires portant sur l'article 6

[Droit à un procès équitable](#)

[Hauschildt c. Danemark](#)

24.05.1989

Le requérant dénonçait le défaut d'impartialité des juridictions qui l'avaient condamné au motif que certains juges et magistrats, qui avaient constaté sa culpabilité et statué sur son recours, avaient déjà pris avant le procès de nombreuses décisions relatives à sa détention provisoire (la loi sur l'administration de la justice fut modifiée par la suite).

[Violation de l'article 6](#)

[Droit à un procès équitable dans un délai raisonnable](#)

Durée de procédures civiles:

[Valentin c. Danemark](#)

26.03.2009

[Violation des articles 6 et 13 \(droit à un recours effectif\) et de l'article 1 du Protocole n° 1 \(protection de la propriété\).](#)

[Christensen c. Danemark](#)

22.01.2009

[Violation des articles 6 et 13](#)

[Iversen c. Danemark](#)

28.09.2006

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[Kurt Nielsen c. Danemark](#)

15.02.2000

[Violation de l'article 6 § 1](#)

[A. et autres c. Danemark](#)

08.02.1996

[Violation de l'article 6](#)

Durée de procédures pénales dans des affaires de fraude qualifiée ("selskabstmmersager"):

[Hasslund c. Danemark](#)

11.12.2008

[Moesgaard Petersen c. Danemark](#)

11.12.2008

[Violation de l'article 6 § 1 \(droit à un procès équitable dans un délai raisonnable\)](#)

**Article 7
(pas de peine sans loi)**

[Custers, Deveaux et Turk c. Danemark](#)

03.05.2007

Les requérants, membres de Greenpeace, se plaignaient de leur condamnation par les tribunaux danois pour intrusion à la suite de leur participation en 2001 à une campagne autour de la base aérienne américaine de Thulé (Nord-ouest du Groenland). Ils alléguaient devant la Cour que cet acte, à l'époque de sa commission, ne s'analysait pas en une infraction pénale au regard du droit danois.

[Non-violation de l'article 7](#)

**Affaires concernant la vie privée et
familiale (Article 8)**

**[Munir Johana c. Danemark
et Khan c. Danemark](#)**

12.01.2021

L'affaire concernait l'expulsion des requérants du Danemark à la suite de condamnations répétées pour diverses infractions pénales malgré le fait qu'ils y vivaient depuis leur jeune âge.

[Non-violation de l'article 8](#)

[Levakovic c. Danemark](#)

23.10.2018

L'affaire concernait l'expulsion du requérant vers la Croatie, où il n'avait d'autre attache que la nationalité, après avoir été jugé et condamné pour des infractions commises au Danemark, où il avait passé la plus grande partie de sa vie.

[Non-violation de l'article 8](#)

[Assem Hassan Ali c. Danemark](#)

23.10.2018

L'affaire concernait l'expulsion par le Danemark d'un ressortissant jordanien, père de six enfants de nationalité danoise, expulsé en 2014 après avoir été condamné pour des infractions à la législation sur les stupéfiants.

[Non-violation de l'article 8](#)

[Osman c. Danemark](#)

14.06.2011

L'affaire concernait le refus de renouvellement par les autorités danoises du permis de séjour d'une fille somalienne élevée avec sa famille au Danemark, intervenu après qu'elle eut passé plus de deux ans, selon elle contre son gré, au

Kenya. Le droit au regroupement familial pour les mineurs de son âge (âgés de 15 à 17 ans) avait été aboli pendant son séjour au Kenya.

[Violation de l'article 8](#)

[Amrollahi c. Danemark](#)

11.07.2002

Impossibilité pour le requérant, un ressortissant iranien condamné au Danemark pour trafic de stupéfiants et sous le coup d'une décision d'expulsion assortie d'une interdiction définitive du territoire, de maintenir sa vie familiale avec son épouse danoise et leurs enfants hors du Danemark.

[Violation de l'article 8 en cas d'expulsion](#)

Requêtes irrecevables

[Johansen c. Danemark \(n° 27801/19\)](#)

03.03.2022

L'affaire concernait un homme déchu de la nationalité danoise à la suite de sa condamnation en 2017 pour des infractions de terrorisme, en particulier parce qu'il s'était rendu en Syrie pour rejoindre l'« État islamique ». Les autorités avaient également ordonné son expulsion du territoire danois, assortie d'une interdiction définitive de retour.

[Requête déclarée irrecevable pour défaut manifeste de fondement.](#)

[Alam c. Danemark](#)

29.06.2017

L'affaire concernait l'expulsion et l'interdiction définitive du territoire danois d'une ressortissante pakistanaise. En 2013, M^{me} Alam fut reconnue coupable de tentative de vol qualifié, de meurtre et d'incendie volontaire et condamnée à purger une peine de 16 années de prison puis à être expulsée du Danemark. M^{me} Alam, qui a vécu presque toute sa vie au Danemark et y a établi sa résidence permanente, alléguait que son expulsion la séparerait de ses enfants, nés au Danemark en 2000 et 2004, et de l'homme qu'elle a épousé en 2015.

[Requête déclarée irrecevable pour non-épousement des voies de recours internes.](#)

Affaires portant sur la liberté d'expression (article 10)

[Lings c. Danemark](#) (n° 15136/20)

12.04.2022

Le requérant, qui est médecin, est le fondateur d'une organisation militant en faveur du suicide assisté, Médecins en faveur de l'euthanasie. L'affaire concernait sa condamnation pour deux suicides assistés et une tentative de suicide assisté. Le requérant affirmait qu'il s'était borné à diffuser des informations à propos du suicide.

[Non-violation de l'article 10](#)

[Frisk et Jensen c. Danemark](#)

05.12.2017

L'affaire concernait deux journalistes danois employés par une chaîne de télévision nationale et leur condamnation pour diffamation suite à la diffusion en 2008 d'un documentaire qui critiquait le traitement du cancer à l'Hôpital universitaire de Copenhague.

[Non-violation de l'article 10](#)

Requête irrecevable

[Roj TV A/S c. Danemark](#)

24.05.2018

L'affaire concernait la condamnation pour infraction aux dispositions sur le terrorisme prononcée à l'égard de la société requérante par les juges danois au motif qu'elle avait fait l'apologie du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) dans des

programmes télévisés diffusés entre 2006 et 2010. Les juridictions internes avaient jugé établi que le PKK pouvait être considéré comme une organisation terroriste au sens du code pénal danois et que Roj TV A/S avait soutenu les activités terroristes de cette organisation en diffusant de la propagande en sa faveur. Elles avaient condamné la chaîne au paiement d'une amende et lui avaient retiré sa licence de diffusion.

[Requête déclarée irrecevable pour incompatibilité *ratione materiae* avec les dispositions de la Convention.](#)

Affaires portant sur le droit à des élections libres (Article 3 du Protocole n° 1)

[Strøbye et Rosenlind c. Danemark](#)

02.02.2021

L'affaire concernait la privation des droits de vote des requérants résultant du retrait de leur capacité juridique.

[Non-violation de l'article 3 du Protocole n° 1](#)
[Non violation de l'article 14 \(interdiction de la discrimination\)](#)

Affaires marquantes pendantes

K.K. et autres c. Danemark (n° 25212/21)

Affaire [communiquée](#) au gouvernement en juin 2021

**Contact à l'Unité Presse de la CEDH :
+ 33 (3) 90 21 42 08**